

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

Séance du mardi 31 mars 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

QUESTION N°13:

Désignation de délégués représentant la commune au sein de l'association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités (protection des données)

Considérant l'adhésion de la Commune à l'ADICO,

Considérant la nécessité, suite au renouvellement des Conseils Municipaux, de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant afin de représenter la commune au sein de l'ADICO,

Considérant que le mandat des nouveaux représentants de la commune de Saint-Léonard ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Conseil municipal ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération d'adhésion à l'ADICO,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- Marie-Pierre PRIEUR en qualité de délégué titulaire ;
- Aloïse HOCH en qualité de délégué suppléant.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Signature du maire

Signature du secrétaire de séance

Date de mise en ligne

03/04/2026



CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD
76400 (SEINE MARITIME)

Séance du mardi 31 mars 2026

Conseillers Municipaux :

En exercice :	19
Présents :	17
Excusés :	0
Absents :	2
Votants :	19

L'an deux mille vingt-six, le mardi trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le vingt mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur François DAUDRUY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-José BOLEA, Marie-Lise DEGREMONT, Sandrine LEQUEUX
Nathalie LETELLIER, Catherine LEVARAY, Bernadette MALANDAIN, Audrey
PITTE, Marie-Pierre PRIEUR,
Messieurs Victor BALIER, Antoine DUMARQUEZ, Sébastien DUPREY, Aloïse
HOCH, Samuel LEMESLE, Claude MAGUET, Ludovic MAILLARD, Ludovic
VERDIERE *Conseillers municipaux*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Madame Patricia PRADIGNAC (pouvoir à Bernadette MALANDAIN), Monsieur
Louis VASSEUR (pouvoir à Marie-Pierre PRIEUR),

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire
générale de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T., il a été procédé immédiatement à
l'élection d'un *secrétaire de séance* pris au sein du Conseil ; *Madame Nathalie
LETELLIER* a été désignée pour remplir ces fonctions.